



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 513-2018 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2018;
- Règlement numéro 514-2018 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout;
- Règlement numéro 515-2018 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles;
- Règlement numéro 516-2018 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé.

**AVIS** est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 7 février 2018.**

---

**Gemma Vibert,  
Greffière**